



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par : Mlle ROUX

Ref : YR

Tel : 04 50 33 60 48

Fax du service : 04.50 33 64 75

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

Anncyy, le 15 décembre 2005

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Monsieur le Président du Conseil Général
de la HAUTE-SAVOIE

Mmes et MM les Maires du Département

Mmes et MM les Présidents des Etablissements publics de
coopération intercommunale

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE

M. le Président de l'Office Public Départemental d'H.L.M
de THONON-LES-BAINS

M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la HAUTE-SAVOIE

CIRCULAIRE N° 2005-77

En communication à :

MM. Les Sous-Préfets d'arrondissement

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :
www.haute-savoie.pref.gouv.fr
à la rubrique "circulaires préfectorales"

OBJET : Nomenclature des emplois territoriaux.

Réf. : Mes circulaires n° 2004-05 du 20 janvier 2004 et n°2004-43 du 29 avril 2004.

P. J. : Une nomenclature.

Vous trouverez, ci-joint, une nouvelle version de la nomenclature des emplois territoriaux, tenant compte des évolutions statutaires, à utiliser notamment pour le recueil de données sociales : déclaration annuelle des données sociales relatives aux salaires et autres rémunérations (D.A.D.S.), bilans sociaux. Je vous invite à en généraliser l'utilisation dans la collecte d'informations sur les personnels territoriaux.

Par circulaire n°2004-05 du 20 janvier 2004, je vous présentais une version de la nomenclature des emplois territoriaux (NET) à utiliser notamment pour les bilans sociaux au 31 décembre 2003 par les collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la nouvelle version de cette nomenclature

Elle comprend les modifications statutaires intervenues depuis la précédente version et mises en œuvre par les collectivités territoriales, les nouveaux emplois aidés et les contrats à durée indéterminée. Le cadre d'emplois est mentionné ainsi que les références des textes instaurant

chaque cadre d'emplois Par ailleurs, l'administration d'origine des fonctionnaires est codifiée, de manière à suivre plus précisément les mouvements entre les fonctions publiques

J'appelle votre attention sur le fait que désormais, la zone « emploi » des déclarations annuelles des données sociales (DADS) doit être obligatoirement remplie avec la NET A ce titre, l'utilisation systématique de la NET contribue à la réalisation des objectifs de meilleure connaissance et de suivi des personnels territoriaux poursuivie par l'Observatoire de l'emploi public.

Je tiens également à vous signaler que la présente nomenclature est disponible sur le site Internet de la direction générale des collectivités locales (www.dgcl.interieur.gouv.fr) sous la rubrique « droit des collectivités/autres »

LE PREFET
Pour le Préfet,
LE SECRETAIRE GENERAL

Philippe DERUMIGNY

La nomenclature des emplois territoriaux (NET)

La nomenclature des emplois territoriaux (NET) a vocation à être mise en oeuvre pour les organismes de la liste ci-dessous

- **organismes communaux :**
 - communes (y compris **Paris**) ;
 - centres communaux d'action sociale (**C.C.A.S.**) ;
 - caisses des écoles (**C.D.E.**) ;
 - autre établissement public communal

- **groupements de collectivités territoriales (G.C.T.)** de forme fédérative (à fiscalité propre) ou associative (sans fiscalité propre) :
 - S I V U , S I V O M , syndicats mixtes ;
 - communautés urbaines, communautés de communes, communautés d'agglomérations ;
 - syndicats d'agglomération nouvelle

- **organismes régionaux ou départementaux :**
 - régions ;
 - départements ;
 - établissements publics départementaux ou régionaux :
 - services départementaux de protection contre l'incendie et de secours ;
(y compris brigade de Paris et marins-pompiers de Marseille)
 - organismes départementaux à caractère social ;
 - organismes paritaires prévus par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : centres de gestion, Centre national de formation de la fonction publique territoriale ;
 - autres établissements publics départementaux ou régionaux

- **offices publics d'H.L.M. (O.P.H.L.M.)**

- **caisses de crédit municipal (C.C.M.)**

- **associations syndicales autorisées (A.S.A.)**

- **offices publics d'aménagement et de construction (O.P.A.C.)**

Selon le cas un niveau plus ou moins détaillé ou une dimension particulière peut être utilisée pour codifier les situations d'emploi. La nomenclature concerne à la fois les agents titulaires et les non-titulaires au niveau le plus détaillé. Pour ces derniers, il convient, autant que faire se peut, de les rapprocher d'un grade équivalent de titulaire. Les formes particulière d'emploi hors ces catégories (emplois aidés) sont répertoriés par filière seulement et non par grade et cadre d'emplois.

Le premier caractère code le statut de l'agent.

- T pour titulaire de la fonction publique territoriale,
- E pour titulaire de la fonction publique d'Etat,
- H pour titulaire de la fonction publique hospitalière,
- M pour fonction publique militaire et autres (dans ces trois cas, il s'agit d'agents titulaires de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou militaire et détachés dans la fonction publique territoriale)
- B pour non titulaire,
- S pour stagiaire,
- N, X, Y pour autres cas
 - N emplois aidés, PACTE
 - X statut inconnu
 - Y autres (apprenti, élu, . .)

Le deuxième caractère correspond à la filière :

- A pour filière administrative,

T pour filière technique,
C pour filière culturelle,
S pour filière sportive,
M pour filière sociale,
O pour filière médico-sociale,
E pour filière médico-technique,
P pour filière sécurité,
R pour filière incendie et secours,
N pour filière animation,
H pour hors filières précédentes,
Y pour autres cas.

Le 3ème caractère identifie le cadre d'emplois à l'intérieur de la filière :

Exemple : la filière administrative :

D pour administrateur,
T pour attaché,
S pour secrétaire de mairie,
R pour rédacteur,
J pour adjoint administratif,
G pour agent administratif,
X pour emploi spécifique ou non rattaché à un cadre d'emplois,
Y pour emploi de titulaire non classé dans un cadre d'emplois (titulaires de moins de 17H30)

Le 4ème caractère correspond au grade :

1 pour le grade le moins élevé du cadre d'emplois,
2 pour le grade suivant,
etc

Lorsqu'un salarié a changé d'emploi au cours de la période, (passage de non-titulaire en titulaire, d'un cadre d'emplois à un autre) indiquer l'emploi correspondant à la plus longue durée d'exercice

Abréviations :

- F P T : fonction publique territoriale ;
- F.P E : fonction publique d'Etat ;
- F P.H : fonction publique hospitalière,
- F M A : fonction militaire (dispositions prévues par la loi de 2004 uniquement), ville de Paris et autres

Dans la plupart des filières, un code statut inconnu permet de classer les agents non-titulaires recrutés pour occuper des emplois saisonniers ou occasionnels en application du 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

La codification des emplois fonctionnels et des collaborateurs de cabinet est prise par référence au statut d'origine

Filière administrative

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux							
Administrateur hors classe	IAD2	EAD2	HAD2	MAD2	BAD2		
Administrateur	IAD1	EAD1	HAD1	MAD1	BAD1		
Administrateur stagiaire						SAD1	
Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux							
Directeur territorial	IAT4	EAT4	HAT4	MAT4	BAT4		
Attaché principal de 1ère classe	IAT3	EAT3	HAT3	MAT3	BAT3		
Attaché principal de 2ème classe	IAT2	EAT2	HAT2	MAT2	BAT2		
Attaché	IAT1	EAT1	HAT1	MAT1	BAT1		
Attaché stagiaire						SAT1	
Décret n° 87-1103 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie							
Secrétaire de mairie	TAS1	EAS1	HAS1	MAS1	BAS1		
Secrétaire de mairie stagiaire						SAS1	
Décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux							
Rédacteur-chef	TAR3	EAR3	HAR3	MAR3	BAR3		
Rédacteur principal	TAR2	EAR2	HAR2	MAR2	BAR2		
Rédacteur	TAR1	EAR1	HAR1	MAR1	BAR1		
Rédacteur stagiaire						SAR1	
Décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux							
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TAJ3	EAJ3	H AJ3	MAJ3	BAJ3		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TAJ2	EAJ2	H AJ2	MAJ2	BAJ2		
Adjoint administratif	TAJ1	EAJ1	H AJ1	MAJ1	BAJ1		
Adjoint administratif stagiaire						SAJ1	
Décret n° 87-1110 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux							
Agent administratif qualifié	TAG1	EAG1	HAG1	MAG1	BAG1		
Agent administratif qualifié stagiaire						SAG1	

Autres emplois administratifs

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Emploi fonctionnel adm (administrateur ou équivalent)	IAU2	EAU2	HAU2	MAU2	BAU2		
Emploi fonctionnel adm (attaché ou équivalent)	IAU1	EAU1	HAU1	MAU1	BAU1		
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	IAX4	EAX4	HAX4	MAX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	IAX3	EAX3	HAX3	MAX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	IAX2	EAX2	HAX2	MAX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	IAX1	EAX1	HAX1	MAX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	IAY3	EAY3	HAY3	MAY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, catégorie B	IAY2	EAY2	HAY2	MAY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	IAY1	EAY1	HAY1	MAY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BAX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BAX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BAX1		
Non-titulaire en C D I , catégorie A+					BAW4		
Non-titulaire en C D I , catégorie A					BAW3		
Non-titulaire en C D I , catégorie B					BAW2		
Non-titulaire en C D I , catégorie C					BAW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (administratif)							NAX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (administratif)							NAX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (administratif)							NAX3
Agent sur contrat d'insertion-revenu minimum d'activité CI-RMA (administratif)							NAX4
Agent sur contrat d'avenir CA (administratif)							NAX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (administratif)							NAX6
Agent sur P A C I E (administratif)							NAX7
Agent sur emploi à statut inconnu (administratif)							XAX1

Filière technique

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 90-126 du 09 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux							
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	ITG4	ETG4	HTG4	MTG4	BIG4		
Ingénieur en chef de classe normale	ITG3	ETG3	HTG3	MTG3	BIG3		
Ingénieur en chef stagiaire						STG2	
Ingénieur principal	ITG2	ETG2	HTG2	MTG2	BIG2		
Ingénieur	ITG1	ETG1	HTG1	MTG1	BIG1		
Ingénieur stagiaire						STG1	
Décret n° 95-29 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux							
Technicien supérieur chef	ITT3	ETT3	HTT3	MTT3	BTT3		
Technicien supérieur principal	ITT2	ETT2	HTT2	MTT2	BTT2		
Technicien supérieur	ITT1	ETT1	HTT1	MTT1	BTT1		
Technicien supérieur stagiaire						STT1	
Décret n° 95-952 du 25 août 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux							
Contrôleur en chef	TTO3	ETO3	HTO3	MTO3	BTO3		
Contrôleur principal	TTO2	ETO2	HTO2	MTO2	BTO2		
Contrôleur	TTO1	ETO1	HTO1	MTO1	BTO1		
Contrôleur stagiaire						STO1	
Décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux							
Agent de maîtrise principal	ITM3	ETM3	HTM3	MTM3	BIM3		
Agent de maîtrise qualifié	ITM2	ETM2	HTM2	MTM2	BIM2		
Agent de maîtrise	ITM1	ETM1	HTM1	MTM1	BIM1		
Agent de maîtrise stagiaire						STM1	
Décret n° 88-554 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux							
Agent technique chef	ITH4	ETH4	HTH4	MTH4	BTH4		
Agent technique principal	ITH3	ETH3	HTH3	MTH3	BTH3		
Agent technique qualifié	ITH2	ETH2	HTH2	MTH2	BTH2		
Agent technique qualifié stagiaire						STH2	
Agent technique	ITH1	ETH1	HTH1	MTH1	BTH1		
Agent technique stagiaire						STH1	
Décret n° 88-553 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de salubrité territoriaux							
Agent de salubrité chef	ITS4	ETS4	HTS4	MIS4	BIS4		
Agent de salubrité principal	ITS3	ETS3	HTS3	MIS3	BIS3		
Agent de salubrité qualifié	ITS2	ETS2	HTS2	MIS2	BIS2		
Agent de salubrité qualifié stagiaire						STS2	
Agent de salubrité	ITS1	ETS1	HTS1	MIS1	BIS1		
Agent de salubrité stagiaire						STS1	
Décret n° 99-391 du 19 mai 1999 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardiens territoriaux d'immeuble							
Gardien d'immeuble en chef	ITI4	EIT4	HTI4	MII4	BII4		
Gardien d'immeuble principal	ITI3	EIT3	HTI3	MII3	BII3		
Gardien d'immeuble qualifié	ITI2	EIT2	HTI2	MII2	BII2		
Gardien d'immeuble	ITI1	EIT1	HTI1	MII1	BII1		
Gardien d'immeuble stagiaire						STI1	
Décret n° 88-552 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux des services techniques							
Agent des services techniques	TTE1	ETE1	HTE1	MTE1	BTE1		
Agent des services techniques stagiaire						STE1	
Décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux des établissements d'enseignement							
Agent de maîtrise qualifié des établissements d'enseignement	ITA2	EIA2	HTA2	MTA2	BTA2		
Agent de maîtrise des établissements d'enseignement	ITA1	EIA1	HTA1	MTA1	BTA1		
Agent de maîtrise des établissements d'enseignement stagiaire						STAI	
Décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement							
Agent technique qualifié des établissements d'enseignement	ITN2	ETN2	HTN2	MTN2	BTN2		
Agent technique des établissements d'enseignement	ITN1	ETN1	HTN1	MTN1	BTN1		
Agent technique des établissements d'enseignement stagiaire						STNI	
Décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement							
Agent d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	TTR1	ETR1	HTR1	MTR1	BTR1		
Agent d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement stagiaire						STR1	

Autres emplois techniques	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Emploi fonctionnel tech (ingénieur en chef ou équivalent)	TTU2	ETU2	HTU2	MTU2	BTU2		
Emploi fonctionnel tech (ingénieur ou équivalent)	TTU1	ETU1	HTU1	MTU1	BTU1		
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TTX4	ETX4	HTX4	MTX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TTX3	ETX3	HTX3	MTX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TTX2	ETX2	HTX2	MTX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TTX1	ETX1	HTX1	MTX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TTY3	EY3	HTY3	MTY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TTY2	EY2	HTY2	MTY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TTY1	EY1	HTY1	MTY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A						BIX3	
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B						BIX2	
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C						BIX1	
Non-titulaire en C D I catégorie A+						BIW4	
Non-titulaire en C D I catégorie A						BIW3	
Non-titulaire en C D I catégorie B						BIW2	
Non-titulaire en C D I catégorie C						BIW1	
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (technique)							NTX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (technique)							NTX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (technique)							NTX3
Agent sur contrat d'insertion-revenu minimum d'activité CI-RMA (technique)							NTX4
Agent sur contrat d'avenir CA (technique)							NTX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (technique)							NTX6
Agent sur P A C I E. (technique)							NTX7
Agent sur emploi à statut inconnu (technique)							XTX1

Filière culturelle

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 91-839 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine							
Conservateur du patrimoine en chef	TCM3	ECM3	HCM3	MCM3	BCM3		
Conservateur du patrimoine de 1ère classe	TCM2	ECM2	HCM2	MCM2	BCM2		
Conservateur du patrimoine de 2ème classe	TCM1	ECM1	HCM1	MCM1	BCM1		
Conservateur du patrimoine stagiaire						SCM1	
Décret n° 91-841 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques							
Conservateur des bibliothèques en chef	TCH3	ECH3	HCH3	MCH3	BCH3		
Conservateur des bibliothèques de 1ère cl	TCH2	ECH2	HCH2	MCH2	BCH2		
Conservateur des bibliothèques de 2ème cl	TCH1	ECH1	HCH1	MCH1	BCH1		
Conservateur des bibliothèques stagiaire						SCH1	
Décret n° 91-843 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine							
Attaché de conservation du patrimoine	TCA1	ECA1	HCA1	MCA1	BCA1		
Attaché de conserv. du patrimoine stagiaire						SCA1	
Décret n° 91-845 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux							
Bibliothécaire	TCB1	ECB1	HCB1	MCB1	BCB1		
Bibliothécaire stagiaire						SCB1	
Décret n° 91-855 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique							
Directeur d'étab d'enseign artist de 1ère catégorie	ICD2	ECD2	HCD2	MCD2	BCD2		
Directeur d'étab d'enseign artist de 2ème catégorie	ICD1	ECD1	HCD1	MCD1	BCD1		
Directeur d'étab d'enseign artist stagiaire						SCD1	
Décret n° 91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique							
Prof d'étab d'enseign artist hors classe	ICP2	ECP2	HCP2	MCP2	BCP2		
Prof d'étab d'enseign artist de classe normale	ICP1	ECP1	HCP1	MCP1	BCP1		
Prof d'étab d'enseign artist stagiaire						SCP1	
Décret n° 91-847 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques							

Assistant qualifié de conservation hors classe	TCE3	ECE3	HCE3	MCE3	BCE3	
Assistant qualifié de conservation 1ère classe	TCE2	ECE2	HCE2	MCE2	BCE2	
Assistant qualifié de conservation 2ème classe	TCE1	ECE1	HCE1	MCE1	BCE1	
Assistant qualifié de conservation stagiaire						SCE1

Décret n° 91-859 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique (musique, danse, arts plastiques)

Assistant spécialisé d'enseign artistique	TCF1	ECF1	HCF1	MCF1	BCF1	
Assistant spécialisé d'enseign artist stagiaire						SCF1

Décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Assistant de conservation hors classe	TCG3	ECG3	HCG3	MCG3	BCG3	
Assistant de conservation de 1ère classe	TCG2	ECG2	HCG2	MCG2	BCG2	
Assistant de conservation de 2ème classe	TCG1	ECG1	HCG1	MCG1	BCG1	
Assistant de conservation stagiaire						SCG1

Décret n° 91-861 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques)

Assistant d'enseign artistique	TCS1	ECS1	HCS1	MCS1	BCS1	
Assistant d'enseign artistique stagiaire						SCS1

Décret n° 91-853 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux qualifiés du patrimoine

Agent qualifié du patrimoine hors-classe	TCJ3	ECJ3	HCJ3	MCJ3	BCJ3	
Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe	TCJ2	ECJ2	HCJ2	MCJ2	BCJ2	
Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe	TCJ1	ECJ1	HCJ1	MCJ1	BCJ1	
Agent qualifié du patrimoine stagiaire						SCJ1

Décret n° 91-854 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux du patrimoine

Agent du patrimoine	TCK1	ECK1	HCK1	MCK1	BCK1	
Agent du patrimoine stagiaire						SCK1

Autres emplois culturels

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TCX4	ECX4	HCX4	MCX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TCX3	ECX3	HCX3	MCX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TCX2	ECX2	HCX2	MCX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TCX1	ECX1	HCX1	MCX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TCY3	ECY3	HCY3	MCY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TCY2	ECY2	HCY2	MCY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TCY1	ECY1	HCY1	MCY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BCX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BCX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BCX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BCW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BCW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BCW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BCW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (culturel)							NCX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (culturel)							NCX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (culturel)							NCX3
Agent sur contrat d'insertion-revenu minimum d'activité CI-RMA (culturel)							NCX4
Agent sur contrat d'avenir CA (culturel)							NCX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (culturel)							NCX6
Agent sur P.A.C.T.E. (culturel)							NCX7
Agent sur emploi à statut inconnu (culturel)							XCX1

Filière sportive

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 92-364 du 01 avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives							
Conseiller principal de 1ère classe	TSC3	ESC3	HSC3	MSC3	BSC3		
Conseiller principal de 2 ^{ème} classe	TSC2	ESC2	HSC2	MSC2	BSC2		
Conseiller	TSC1	ESC1	HSC1	MSC1	BSC1		

Conseiller stagiaire

SSC1

Décret n° 95-27 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Educateur hors classe	ISE3	ESE3	HSE3	MSE3	BSE3	
Educateur de 1ère classe	ISE2	ESE2	HSE2	MSE2	BSE2	
Educateur de 2ème classe	ISE1	ESE1	HSE1	MSE1	BSE1	
Educateur stagiaire						SSE1

Décret n° 92-368 du 01 avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Opérateur principal	ISP4	ESP4	HSP4	MSP4	BSP4	
Opérateur qualifié	ISP3	ESP3	HSP3	MSP3	BSP3	
Opérateur	ISP2	ESP2	HSP2	MSP2	BSP2	
Opérateur stagiaire						SSP1
Aide-opérateur	ISP1	ESP1	HSP1	MSP1	BSP1	

Autres emplois sportifs

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	ISX4	ESX4	HSX4	MSX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	ISX3	ESX3	HSX3	MSX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	ISX2	ESX2	HSX2	MSX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	ISX1	ESX1	HSX1	MSX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TSY3	ESY3	HSY3	MSY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TSY2	ESY2	HSY2	MSY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TSY1	ESY1	HSY1	MSY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BSX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BSX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BSX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BSW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BSW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BSW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BSW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (sportif)							NSX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (sportif)							NSX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (sportif)							NSX3
Agent sur contrat d insertion-revenu minimum d activité CI-RMA (sportif)							NSX4
Agent sur contrat d avenir CA (sportif)							NSX5
Agent sur contrat d accompagnement à l emploi CAE (sportif)							NSX6
Agent sur P A C T E. (sportif)							NSX7
Agent sur emploi à statut inconnu (sportif)							XSX1

Filière sociale

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 92-841 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs							
Conseiller socio-éducatif	TMM1	EMM1	HMM1	MMM1	BMM1		
Conseiller socio-éducatif stagiaire						SMM1	
Décret n° 92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs							
Assistant socio-éducatif principal	TMH2	EMH2	HMH2	MMH2	BMH2		
Assistant socio-éducatif	TMH1	EMH1	HMH1	MMH1	BMH1		
Assistant socio-éducatif stagiaire						SMH1	
Décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants							
Educateur-chef de jeunes enfants	TMA3	EMA3	HMA3	MMA3	BMA3		
Educateur principal de jeunes enfants	TMA2	EMA2	HMA2	MMA2	BMA2		
Educateur de jeunes enfants	TMA1	EMA1	HMA1	MMA1	BMA1		
Educateur de jeunes enfants stagiaire						SMA1	
Décret n° 92-847 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs territoriaux							
Moniteur-éducateur	TMB1	EMB1	HMB1	MMB1	BMB1		
Moniteur-éducateur stagiaire						SMB1	
Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles							
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	TMD2	EMD2	HMD2	MMD2	BMD2		
Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles	TMD1	EMD1	HMD1	MMD1	BMD1		
Agent spécialisé des écoles maternelles stagiaire						SMD1	
Décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux							
Agent social qualifié de 1ère classe	TMP2	EMP2	HMP2	MMP2	BMP2		
Agent social qualifié de 2ème classe	TMP1	EMP1	HMP1	MMP1	BMP1		
Agent social qualifié de 2ème classe stagiaire						SMP1	

Autres emplois sociaux

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TCX4	ECX4	HCX4	MCX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TCX3	ECX3	HCX3	MCX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TCX2	ECX2	HCX2	MCX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TCX1	ECX1	HCX1	MCX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TCY3	ECY3	HCY3	MCY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TCY2	ECY2	HCY2	MCY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TCY1	ECY1	HCY1	MCY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BCX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BCX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BCX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BCW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BCW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BCW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BCW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (social)							NCX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (social)							NCX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (social)							NCX3
Agent sur contrat d'insertion-revenu minimum d'activité CI-RMA (social)							NCX4
Agent sur contrat d'avenir CA (social)							NCX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (social)							NCX6
Agent sur P A C T E. (social)							NCX7
Agent sur emploi à statut inconnu (social)							XCX1

Filière médico-sociale

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E.	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux							
Médecin hors classe	TOD3	EOD3	HOD3	MOD3	BOD3		
Médecin de 1ère classe	TOD2	EOD2	HOD2	MOD2	BOD2		
Médecin de 2ème classe	TOD1	EOD1	HOD1	MOD1	BOD1		
Médecin stagiaire						SOD1	
Décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux							
Psychologue hors classe	TOH2	EOH2	HOH2	MOH2	BOH2		
Psychologue de classe normale	TOH1	EOH1	HOH1	MOH1	BOH1		
Psychologue stagiaire						SOH1	
Décret n° 92-855 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales							
Sage-femme de classe exceptionnelle	TOF3	EOF3	HOF3	MOF3	BOF3		
Sage-femme de classe supérieure	TOF2	EOF2	HOF2	MOF2	BOF2		
Sage-femme de classe normale	TOF1	EOF1	HOF1	MOF1	BOF1		
Sage-femme stagiaire						SOF1	
Décret n° 92-857 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé							
Puéricultrice cadre supérieur de santé	TOC2	EOC2	HOC2	MOC2	BOC2		
Puéricultrice cadre de santé	TOC1	EOC1	HOC1	MOC1	BOC1		
Décret n° 92-859 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales							
Puéricultrice de classe supérieure	TOP2	EOP2	HOP2	MOP2	BOP2		
Puéricultrice de classe normale	TOP1	EOP1	HOP1	MOP1	BOP1		
Puéricultrice stagiaire						SOP1	
Décret n° 2003-676 du 23 juillet 2003 portant statut particulier des cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques							
Cadre de santé	TOA1	EOA1	HOA1	MOA1	BOA1		
Cadre de santé stagiaire						SOA1	
Décret n° 92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux							
Infirmier de classe supérieure	TON2	EON2	HON2	MON2	BON2		
Infirmier de classe normale	TON1	EON1	HON1	MON1	BON1		
Infirmier stagiaire						SON1	
Décret n° 92-863 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux							
Rééducateur de classe supérieure	TOT2	EOT2	HOT2	MOT2	BOT2		
Rééducateur de classe normale	TO11	EO11	HO11	MO11	BO11		
Rééducateur stagiaire						SOT1	
Décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux							
Auxiliaire de puériculture chef	TOJ3	EOJ3	HOJ3	MOJ3	BOJ3		
Auxiliaire de puériculture principal	TOJ2	EOJ2	HOJ2	MOJ2	BOJ2		
Auxiliaire de puériculture	TOJ1	EOJ1	HOJ1	MOJ1	BOJ1		
Auxiliaire de puériculture stagiaire						SOJ1	
Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux							
Auxiliaire de soins chef	TOK3	EOK3	HOK3	MOK3	BOK3		
Auxiliaire de soins principal	TOK2	EOK2	HOK2	MOK2	BOK2		
Auxiliaire de soins	TOK1	EOK1	HOK1	MOK1	BOK1		
Auxiliaire de soins stagiaire						SOK1	
Autres emplois médico-sociaux							
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TOX4	EOX4	HOX4	MOX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TOX3	EOX3	HOX3	MOX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TOX2	EOX2	HOX2	MOX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TOX1	EOX1	HOX1	MOX1			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie A	TOY3	EOY3	HOY3	MOY3			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie B	TOY2	EOY2	HOY2	MOY2			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie C	TOY1	EOY1	HOY1	MOY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat. A					BOX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat. B					BOX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat. C					BOX1		
Non-titulaire en C.D.I. catégorie A+					BOW4		
Non-titulaire en C.D.I. catégorie A					BOW3		

Non-titulaire en C D I catégorie B						BOW2	
Non-titulaire en C D I catégorie C						BOW1	
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (médico-social)							NOX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (médico-social)							NOX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (médico-social)							NOX3
Agent sur contrat d'insertion-revenu minimum d'activité CI-RMA (médico-social)							NOX4
Agent sur contrat d'avenir CA (médico-social)							NOX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (médico-social)							NOX6
Agent sur P A C T E (médico-social)							NOX7
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-social)							XOX1

Filière médico-technique

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 92-867 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux							
Biolog /vétér /pharmac de classe exceptionnelle	TEB4	EEB4	HEB4	MEB4	BEB4		
Biolog /vétér /pharmac hors classe	TEB3	EEB3	HEB3	MEB3	BEB3		
Biolog /vétér /pharmac de 1ère classe	TEB2	EEB2	HEB2	MEB2	BEB2		
Biolog /vétér /pharmac de 2ème classe	TEB1	EEB1	HEB1	MEB1	BEB1		
Biolog /vétér /pharmac stagiaire						SEB1	
Décret n° 92-871 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques							
Assistant médico-technique de classe supérieure	TEQ2	EEQ2	HEQ2	MEQ2	BEQ2		
Assistant médico-technique de classe normale	TEQ1	EEQ1	HEQ1	MEQ1	BEQ1		
Assistant médico-technique stagiaire						SEQ1	
Décret n° 92-873 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides médico-techniques territoriaux							
Aide médico-technique qualifié	TEV1	EEV1	HEV1	MEV1	BEV1		
Aide médico-technique qualifié stagiaire						SEV1	

Autres emplois médico-techniques

	Titulaires F.P.T.	Titulaires F.P.E	Titulaires F.P.H.	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TEX4	EEX4	HEX4	MEX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TEX3	EEX3	HEX3	MEX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TEX2	EEX2	HEX2	MEX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TEX1	EEX1	HEX1	MEX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TEY3	EEY3	HEY3	MEY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TEY2	EEY2	HEY2	MEY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TEY1	EEY1	HEY1	MEY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BEX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BEX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BEX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BEW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BEW3		
Non-titulaire en C D I , catégorie B					BEW2		
Non-titulaire en C D I , catégorie C					BEW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (médico-technique)							NEX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (médico-technique)							NEX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (médico-technique)							NEX3
Agent sur contrat d'insertion – revenu minimum d'activité CI-RMA (médico-technique)							NEX4
Agent sur contrat d'avenir CA (médico-technique)							NEX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (médico-technique)							NEX6
Agent sur P A C T E (médico-technique)							NEX7
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-technique)							XEX1

Filière sécurité

	Titulaires F P T.	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 2000-43 du 20 janvier 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale							
Chef de service de police municipale classe except	TPC3	EPC3	HPC3	MPC3	BPC3		
Chef de service de police municipale classe supérieure	IPC2	EPC2	HPC2	MPC2	BPC2		
Chef de service de police municipale de classe normale	IPC1	EPC1	HPC1	MPC1	BPC1		
Chef de service de police municipale stagiaire						SPC1	
Décret n° 94-732 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale							
Chef de police municipale	TPG6	EPG6	HPG6	MPG6	BPG6		
Brigadier-chef principal	TPG5	EPG5	HPG5	MPG5	BPG5		
Brigadier-chef	TPG4	EPG4	HPG4	MPG4	BPG4		
Brigadier	TPG3	EPG3	HPG3	MPG3	BPG3		
Gardien principal	TPG2	EPG2	HPG2	MPG2	BPG2		
Gardien	TPG1	EPG1	HPG1	MPG1	BPG1		
Gardien stagiaire						SPG1	
Décret n° 94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres							
Garde-champêtre chef	TPH3	EPH3	HPH3	MPH3	BPH3		
Garde-champêtre principal	TPH2	EPH2	HPH2	MPH2	BPH2		
Garde-champêtre	TPH1	EPH1	HPH1	MPH1	BPH1		
Garde-champêtre stagiaire						SPH1	
Autres emplois sécurité							
	Titulaires F P T.	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	IPX4	EPX4	HPX4	MPX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	IPX3	EPX3	HPX3	MPX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	IPX2	EPX2	HPX2	MPX2			
Titulaire sur emploi spécifique, catégorie C	IPX1	EPX1	HPX1	MPX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	IPY3	EPY3	HPY3	MPY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	IPY2	EPY2	HPY2	MPY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	IPY1	EPY1	HPY1	MPY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BPX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BPX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BPX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BPW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BPW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BPW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BPW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (sécurité)							NPX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (sécurité)							NPX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (sécurité)							NPX3
Agent sur contrat d'insertion - revenu minimum d'activité CI-RMA (sécurité)							NPX4
Agent sur contrat d'avenir CA (sécurité)							NPX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (sécurité)							NPX6
Agent sur P A C I E. (sécurité)							NPX7
Agent sur emploi à statut inconnu (sécurité)							XPX1

Filière incendie et secours

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 90-853 du 25 septembre 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels							
Colonel	TRC4	ERC4	HRC4	MRC4	BRC4		
Lieutenant-colonel	TRC3	ERC3	HRC3	MRC3	BRC3		
Commandant	TRC2	ERC2	HRC2	MRC2	BRC2		
Capitaine	TRC1	ERC1	HRC1	MRC1	BRC1		
Décret n° 2000-1008 du 16 octobre 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels							
Médecin/pharmacien de classe exceptionnelle	TRD4	ERD4	HRD4	MRD4	BRD4		
Médecin/pharmacien hors classe	TRD3	ERD3	HRD3	MRD3	BRD3		
Médecin/pharmacien de 1ère classe	TRD2	ERD2	HRD2	MRD2	BRD2		
Médecin/pharmacien de 2ème classe	TRD1	ERD1	HRD1	MRD1	BRD1		
Médecin/pharmacien stagiaire						SRD1	
Décret n° 2001-681 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des majors et lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels							
Lieutenant	TRL2	ERL2	HRL2	MRL2	BRL2		
Lieutenant-stagiaire						SRL1	
Major	TRL1	ERL1	HRL1	MRL1	BRL1		
Décret n° 2000-1009 du 16 octobre 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels							
Infirmier-chef	TRN3	ERN3	HRN3	MRN3	BRN3		
Infirmier principal	TRN2	ERN2	HRN2	MRN2	BRN2		
Infirmier	TRN1	ERN1	HRN1	MRN1	BRN1		
Infirmier stagiaire						SRN1	
Décret n° 90-851 du 25 septembre 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers							
Adjudant	TRS5	ERS5	HRS5	MRS5	BRS5		
Sergent	TRS4	ERS4	HRS4	MRS4	BRS4		
Caporal	TRS3	ERS3	HRS3	MRS3	BRS3		
Sapeur de 1ère classe	TRS2	ERS2	HRS2	MRS2	BRS2		
Sapeur de 2ème classe	TRS1	ERS1	HRS1	MRS1	BRS1		
Sapeur stagiaire						SR1	
Autres emplois incendie et secours							
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	TRX4	ERX4	HRX4	MRX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	TRX3	ERX3	HRX3	MRX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	TRX2	ERX2	HRX2	MRX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	TRX1	ERX1	HRX1	MRX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie A	TRY3	ERY3	HRY3	MRY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie B	TRY2	ERY2	HRY2	MRY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30 catégorie C	TRY1	ERY1	HRY1	MRY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat A					BRX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat B					BRX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emplois cat C					BRX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BRW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BRW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BRW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BRW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (incendie-secours)							NRX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (incendie-secours)							NRX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (incendie-secours)							NRX3
Agent sur contrat d'insertion – revenu minimum d'activité CI-RMA (incendie-secours)							NRX4
Agent sur contrat d'avenir CA (incendie-secours)							NRX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (incendie-secours)							NRX6
Agent sur P A C T E. (incendie-secours)							NRX7
Agent sur emploi à statut inconnu (incendie-secours)							XXR1

Filière animation

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Décret n° 97-701 du 31 mai 1997 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux							
Animateur-chef	TNN3	ENN3	HNN3	MNN3	BNN3		
Animateur principal	TNN2	ENN2	HNN2	MNN2	BNN2		
Animateur	TNN1	ENN1	HNN1	MNN1	BNN1		
Animateur stagiaire						SNN1	
Décret n° 97-699 du 31 mai 1997 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation							
Adjoint d'animation principal	TNJ3	ENJ3	HNJ3	MNJ3	BNJ3		
Adjoint d'animation qualifié	TNJ2	ENJ2	HNJ2	MNJ2	BNJ2		
Adjoint d'animation	TNJ1	ENJ1	HNJ1	MNJ1	BNJ1		
Adjoint d'animation stagiaire						SNJ1	
Décret n° 97-697 du 31 mai 1997 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux d'animation							
Agent d'animation qualifié	TNG1	ENG1	HNG1	MNG1	BNG1		
Agent d'animation qualifié stagiaire						SNG1	

Autres emplois animation

	Titulaires F P T	Titulaires F P E	Titulaires F P H	Titulaires F M A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A+	INX4	ENX4	HNX4	MNX4			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie A	INX3	ENX3	HNX3	MNX3			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie B	INX2	ENX2	HNX2	MNX2			
Titulaire sur emploi spécifique catégorie C	INX1	ENX1	HNX1	MNX1			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie A	INY3	ENY3	HNY3	MNY3			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie B	INY2	ENY2	HNY2	MNY2			
Titulaire à temps non complet – de 17h30 catégorie C	INY1	ENY1	HNY1	MNY1			
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat A					BNX3		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat B					BNX2		
Agent non titulaire sans réf à un cadre d'emplois cat C					BNX1		
Non-titulaire en C D I catégorie A+					BNW4		
Non-titulaire en C D I catégorie A					BNW3		
Non-titulaire en C D I catégorie B					BNW2		
Non-titulaire en C D I catégorie C					BNW1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (animation)							NNX1
Agent sur contrat emploi consolidé CEC (animation)							NNX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (animation)							NNX3
Agent sur contrat d'insertion – revenu minimum d'activité CI-RMA (animation)							NNX4
Agent sur contrat d'avenir CA (animation)							NNX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (animation)							NNX6
Agent sur P A C I E (animation)							NNX7
Agent sur emploi à statut inconnu (animation)							XNX1

Emplois hors filière

	Titulaires F.P.T	Titulaires F.P.E	Titulaires F.P.H	Titulaires F.M.A	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Fonctionnaires ou non titulaires non classables dans une filière	IHW1	EHW1	HHW1	MHW1	BHW1		
Collaborateur de cabinet	IHC1	EHC1	HHC1	MHC1	BHC1		
Assistante maternelle					BHM1		
Agent sur contrat emploi-solidarité CES (hors filière)							NHX1
Agent sur contrat emploi-consolidé CEC (hors filière)							NHX2
Agent sur contrat emploi jeune CEJ (hors filière)							NHX3
Agent sur contrat d'insertion – revenu minimum d'activité CI-RMA (hors filière)							NHX4
Agent sur contrat d'avenir CA (hors filière)							NHX5
Agent sur contrat d'accompagnement à l'emploi CAE (hors filière)							NHX6
Agent sur P A C I E (hors filière)							NHX7
Agent sur emploi à statut inconnu (hors filière)							XHX1

Autres

	Titulaires F.P.T	Titulaires F.P.E	Titulaires F.P.H	Titulaires F.M.A.	Non- titulaires	Stagiaires	Autres cas
Apprenti							YYX1
Elu							YYX2
Agent en congé de fin d'activité retraités du cadre local							YYX3
Agent exerçant des activités accessoires autorisées par la réglementation sur le cumul d'emploi (instituteurs effectuant des surveillances de cantine receveurs-percepteurs)							YYX4
Autre (non classable dans les rubriques précédentes)							YYX9